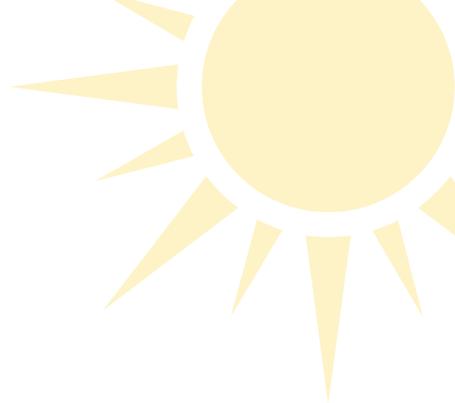


# PLAN CANICULE



Comme chaque année le plan canicule est mis en place pour l'été. Il sera activé par arrêté préfectoral. La survenue des températures exceptionnelles peut mettre en danger les personnes à risque, plus particulièrement les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées.

Si vous faites partie de ces personnes vulnérables, vous pouvez bénéficier d'une surveillance (appels téléphoniques, visites). Pour cela, vous devez vous inscrire sur le registre du Centre Intercommunal d'Action sociale du secteur de Souillac (CIAS) afin de pouvoir être contactés en cas de fortes chaleurs.

Pour vous inscrire :

- Compléter le bulletin ci-dessous et le remettre à l'accueil de la Mairie

**OU**

- Contacter le CIAS au 05 65 37 64 71 ou la Mairie au 05 65 32 71 00 pour vous enregistrer.

## COMMUNE DE SOUILLAC

### Demande d'inscription au registre communal des personnes vulnérables ou isolées Été 2025

Je soussigné(e).....demande à être recensé(e)  
pour bénéficier du dispositif d'information et de surveillance en cas d'événement particulier.

NOM.....

PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE.....

.....

TEL.....

Personne à prévenir en cas d'urgence : .....

Contact régulier avec des services sociaux ou médico-sociaux :

OUI

NON

Si oui précisez lesquels :

Aide à domicile

Soins infirmiers

Portage des repas

Téléalarme

Autre : .....

**Colonne réservée  
à la Mairie de Souillac**

**Signature :**

N.B : Les informations personnelles fournies sont utilisées exclusivement par le CIAS, dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de soutien et d'assistance à la population.